

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 5 MARS 1998, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur René Charrette, conseiller suppléant
Monsieur Isidore Desrosiers, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents :

Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller, remplacé par monsieur Jean-Claude Beaudoin
Madame Renée Legendre, conseillère, remplacée par monsieur René Charette

Messieurs Jean-Marie Viens, conseiller municipal de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C., assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 1998
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'année 1997
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 1998 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 1998 du Comité consultatif agricole
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire
 - . règlement numéro 845-75 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro 845-77 modifiant le règlement de zonage



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 9.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand
 - . règlement numéro U-120-56 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro U-120-57 modifiant le règlement de zonage
- 9.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
 - . règlement numéro Z.15-1A-61 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro 1645 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
 - . règlement numéro Z.15-1A-60-1 modifiant le règlement de zonage
- 9.4 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-81A modifiant le règlement de zonage
- 9.5 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-030A modifiant le règlement de lotissement
10. Dépôt du rapport annuel 1997 du Comité consultatif régional d'aménagement
11. Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : demande de modification au Schéma d'Aménagement
12. Adoption du règlement numéro 26-98 : règlement fixant la date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes
13. Ministère des Affaires municipales : programme d'aide financière aux M.R.C.
14. Plan régional de mesures d'urgence
15. Demande d'appui : M.R.C. Antoine-Labelle
16. Affaires publiques
17. Divers
18. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 8.1 Comité consultatif agricole : consultation sur le contenu du projet de Schéma d'Aménagement
- 10.1 Dépôt du rapport annuel 1997 du Comité consultatif agricole
- 10.2 Nomination au sein du Comité consultatif agricole

98-03-026



No de résolution
ou annotation

98-03-026
(suite)

98-03-027

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

17.1 Formation d'un Comité technique M.R.C.V.R. – Hydro-Québec

17.2 Couverture supplémentaire d'assurance

et en y retirant le point 11 "Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :
demande de modification au Schéma d'Aménagement".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 1998**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février
1998 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en
ajoutant à la résolution numéro 98-02-015 la municipalité de Saint-
Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

98-093 12-12-97 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière,
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le
règlement numéro 845-75 conformément à la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme.

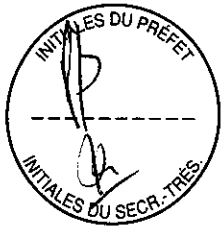
98-094 12-12-97 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR,
assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le
premier projet de règlement numéro 1250-13-97
conformément à l'article 124 de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme.

98-095 16-12-97 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière,
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE,
transmettant le règlement numéro Z.15-1A-61
conformément à l'article 137.2 de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme.

98-096 18-12-97 Certificat d'affichage de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement à l'adoption
du règlement de la M.R.C.V.R. numéro 25-97, intitulé :
"Règlement de soutien financier à un organisme de
promotion et de développement économique.

98-097 19-12-97 Lettre de MONSIEUR JEAN MONFET, directeur,
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous
informant du report au 1^{er} avril 1998 de la mise en
opération du Tribunal administratif du Québec.

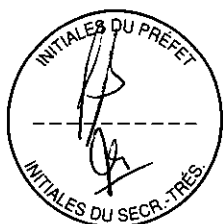
98-098 23-12-97 Lettre de MONSIEUR DAMASE BRISSETTE,
avocat, BERNARD, CIMONÉ, POUPART, DESPATIS,
relativement aux problèmes d'inondation causés par
le cours d'eau Roy à Carignan dans la résidence de
madame Cécile Lachance Olivier.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

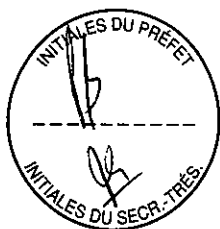
- 98-099 21-01-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant l'avis public ainsi que le procès-verbal du 23 juin 1997 du bureau des délégués des deux M.R.C. touchant le cours d'eau branches 3, 4 et 22 de la rivière Amyot, le cours d'eau Bazinet et le cours d'eau Petite Décharge noire et Branches.
- 98-100 26-01-98 Lettre de MONSIEUR MARCEL CARPENTIER, CHAPDELAINE ASSURANCES INC., nous transmettant la note de couverture pour le renouvellement d'assurances pour le terme de 1998/1999 et nous informant qu'ils ont retiré l'avenant "exclusion des refoulements d'égouts pour couvrir les eaux de surface.
- 98-101 27-01-98 Télécopie de MONSIEUR LOUIS BOURGET, directeur général, M.R.C. DE VALLÉE-DE-L'OR, transmettant un message de solidarité à toutes les municipalités éprouvées par la tempête de verglas et nous indiquant qu'ils nous ont fait parvenir plus de 1 800 cordes de bois.
- 98-102 27-01-98 Lettre de MONSIEUR DONALD POULIOT, capitaine, district de Montréal, SÛRETÉ DU QUÉBEC, transmettant l'original de l'entente de principe de notre M.R.C. qui a été signée par toutes les parties mises en cause.
- 98-103 27-01-98 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART jr, POUPART & POUPART, relativement au projet de loi privé concernant les habitations bi-génération.
- 98-104 29-01-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant l'avis public et le procès-verbal du Bureau des délégués des deux (2) M.R.C. pour le cours d'eau de la Petite décharge noire et Branches.
- 98-105 29-01-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant le procès-verbal du bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, du Bas-Richelieu et des Maskoutains pour le cours d'eau Branches 73 à 76 du cours d'eau Sarasteau.
- 98-106 29-01-98 Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant les certificats d'affichage dûment complétés pour le règlement de la M.R.C. numéro 25-97, intitulé "Règlement de soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique".
- 98-107 29-01-98 Lettre de MONSIEUR RENÉ LACHAPELLE, comité de liaison, SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, nous informant de la nomination de madame Denise Girard afin de représenter les travailleuses et travailleurs au conseil d'administration du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu.
- 98-108 29-01-98 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement numéro 93-02-81 A, pour approbation par le Conseil de la M.R.C..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-109 29-01-98 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant le règlement numéro U-120-56 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-110 30-01-98 Lettre de MONSIEUR GASTON ST-HILAIRE, archiviste responsable de la Montérégie, ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, relativement au guide d'imagerie numérique maintenant disponible sur demande.
- 98-111 02-02-98 Certificat d'affichage de la VILLE DE CARIGNAN, relativement à l'adoption du règlement de la M.R.C.V.R. numéro 25-97, intitulé : "Règlement de soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique.
- 98-112 03-02-98 Lettre de MONSIEUR DANIEL De BROUWER, responsable du bureau de comté, COMTÉ DE CHAMBLY, accusant réception de notre résolution relativement au Conseil d'administration du C.L.D..
- 98-113 03-02-98 Copie conforme de la lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE CHAMPLAIN, adressée à MONSIEUR GUY CHEVRETTE, ministre, MINISTÈRE D'ÉTAT DES RESSOURCES NATURELLES, transmettant leur résolution d'appui à la M.R.C.V.R. pour la représentativité du milieu municipal au sein des conseils d'administration des C.L.D..
- 98-114 03-02-98 Télécopie de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, directeur général, de la VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'évaluation inscrite au rôle de l'année 1998 des industries et des commerces au montant de 116 952 000,00 \$.
- 98-115 06-02-98 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements numéros 1645, Z.15-1A-60.1 et L.15-1A-9.1.
- 98-116 04-02-98 Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copie de la résolution numéro 98.15 relativement aux services de fourrière pour les nouvelles dispositions du projet de loi 12.
- 98-117 05-02-98 Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copie de la résolution numéro 98.21 relativement au Centre d'urgence – redémarrage des entreprises.
- 98-118 05-02-98 Lettre de MONSIEUR RONALD BEAUPRÉ, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copie de la résolution numéro 98.23 relativement aux interventions dans le cours d'eau Branche 30 du Ruisseau Beloeil.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

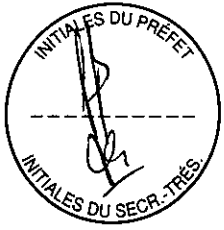
- 98-119 05-02-98 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, directeur général, U.M.Q., accusant réception de la nôtre relativement au comité d'implantation du C.L.D..
- 98-120 06-02-98 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, VILLAGE DE SAINT-DENIS, transmettant la résolution numéro 98-02-063 relativement au Centre d'urgence – entreprises.
- 98-121 06-02-98 Lettre de MONSIEUR JEAN-DENIS MAJOR, ingénieur, CONSUMAJ, nous informant de leur plan d'action pour les mesures d'urgence à appliquer dans les cours d'eau à la suite de la tempête de verglas.
- 98-122 06-02-98 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant leur résolution numéro 98-02-02 relativement au programme centres de dépannage-entreprises – mandat à la M.R.C..
- 98-123 06-02-98 Lettre de MADAME GISÈLE COLLETTE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 98-02-034 concernant le centre d'urgence – Entreprises.
- 98-124 06-02-98 Télécopie de la VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les données nécessaires sur les immeubles commerciaux inscrits au rôle d'évaluation, rôle triennal 1998-1999-2000.
- 98-125 09-02-98 Lettre de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, directeur général, M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE, ayant pour objet les pourparlers de fusion entre l'U.M.Q. et l'U.M.R.C.Q.
- 98-126 09-02-98 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie conforme de la résolution numéro 98-12 relativement à la nomination des membres du bureau des délégués.
- 98-127 09-02-98 Offre de services professionnels de CONSUMAJ, intitulé : "Mesures d'urgence – nettoyage des cours d'eau, février 1998.
- 98-128 09-02-98 Lettre de MONSIEUR CARMEL CONTANT, trésorier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les informations nécessaires relativement à l'évaluation des industries et commerces pour l'année 1998.
- 98-129 09-02-98 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le certificat d'affichage de notre règlement numéro 25-97, intitulé : "Règlement de soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique".
- 98-130 10-02-98 Lettre de MONSIEUR RÉMY TRUDEL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, relativement au nouveau programme relié au fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
- 98-131 10-02-98 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, président, CDMEX, offrant leurs services pour le nettoyage des cours d'eau suite à la tempête de verglas.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 98-132 11-02-98 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 98-02-07 relativement à la quote-part 1998.
- 98-133 11-02-98 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal de la séance du 26 novembre 1997.
- 98-134 11-02-98 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant les résolutions numéros 98-19 et 98-21 relativement à leur adhésion à la mise sur pied d'un Centre d'urgence – entreprises à la suite de la tempête de verglas.
- 98-135 11-02-98 Lettre de MONSIEUR JEAN LACROIX, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le second projet de règlement numéro 243-20 (PR2).
- 98-136 12-02-98 Lettre de MADAME LISE DESMARAIS, présidente, REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE, relativement au conseil d'administration du Centre local de développement.
- 98-137 13-02-98 Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUN. DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro R-35-98 relativement au Centre d'urgence – entreprises.
- 98-138 13-02-98 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, secrétaire-trésorière, MUN. DE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 98-02-15 relativement Centres d'urgence – entreprises.
- 98-139 13-02-98 Lettre de MONSIEUR PAUL CRÊTE, député fédéral, COMTÉ DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP – TÉMISCOUATA - LES BASQUES, relativement aux projets de loi qui ont été déposés en Chambre et ayant pour objet de modifier la loi de l'assurance-emploi pour la rendre plus humainement acceptable.
- 98-140 13-02-98 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ LACHAPPELLE, directeur général, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les informations nécessaires relativement au rôle d'évaluation imposable dans le cadre des Centres d'urgence – entreprises.
- 98-141 13-02-98 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le premier projet de règlement numéro 1248-52-98 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-142 13-02-98 Lettre de MONSIEUR PATRICK ST-AMOUR, assistant-greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le second projet de règlement numéro 1250-13-98 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 98-143 16-02-98 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. BAS-RICHELIEU, transmettant leur résolution numéro 97-11-257 appuyant la demande de la M.R.C.V.R. concernant la représentativité des élus municipaux au C.L.D..
- 98-144 17-02-98 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le premier projet de règlement numéro 845-78 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 98-145 17-02-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN LÉBOEUF, président, CENTRE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC, sollicitant une rencontre afin d'offrir leurs services pour la planification de mesures d'urgence.
- 98-146 17-02-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant les documents relatifs au bureau des délégués des deux (2) M.R.C. –pour le cours d'eau Petite décharge noire.
- 98-147 16-02-98 Lettre de MONSIEUR DANIEL CAYER, avocat, CAYER & GAGNON AVOCATS, transmettant une lettre de mise en demeure adressée à la ville de Carignan relativement à illégalité du projet de règlement numéro 243-20.
- 98-148 16-02-98 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le règlement numéro 277-96-030 A).
- 98-149 17-02-98 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant les documents relatifs aux cours d'eau Branches 73 à 76 Sarasteau, et à la branche 26 du cours d'eau Laplante.
- 98-150 18-02-98 Message téléphonique de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous informant de l'évaluation des industries et des commerces dans le cadre des Centres d'urgence – entreprises.
- 98-151 18-02-98 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant le certificat d'affichage pour notre règlement numéro 25-97, intitulé : "Règlement de soutien financier à un organisme de promotion et de développement économique".
- 98-152 18-02-98 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant le projet de règlement modifiant leur schéma d'aménagement concernant la notion de fonction dominante et de fonction complémentaire des aires d'affectation.
- 98-153 18-02-98 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant le projet de règlement modifiant leur schéma d'aménagement concernant les aires industrielle et urbaine de Boucherville, les réseaux majeurs et les activités de compostage.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 98-154 18-02-98 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant le règlement numéro 103 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 76.
- 98-155 18-02-98 Lettre de MADAME VÉRONIQUE ALEPIN et MONSIEUR PATRICE LEMIEUX, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, remerciant messieurs Pierre Bélanger et Bernard Roy pour l'aide apportée à l'élaboration de leur rapport.
- 98-156 19-02-98 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, chef de service, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, transmettant le guide de détermination des limites de vitesse sur les chemins du réseau routier municipal comportant au plus deux voies de circulation.
- 98-157 19-02-98 Lettre de MONSIEUR YVON RICHER, sous-ministre adjoint au développement des régions, SÉCRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS - MONTÉRÉGIE, transmettant trois fascicules concernant les C.L.D., dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional.
- 98-158 20-02-98 Lettre de MONSIEUR MICHEL CANTIN, avocat, BÉLANGER, SAUVÉ, relativement à la vérification des états financiers de la M.R.C.V.R. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1997.

PUBLICATIONS DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 1998

Bâti Vert	vol. 1, no. 4 Décembre 1997
Habitats	vol. 8, no. 1 Automne 1997
L'APSAM	vol. 6, no. 4 Hiver 1994
Muni-express	no. 1, 12 janvier 1998
Muni-express	no. 2, 20 janvier 1998
Muni-express	no. 3, 23 janvier 1998
Ceriu infrastructures	vol. 5, no. 1 Décembre 1997, janvier 1998
Info-forêt	no. 53 Novembre 1997
Québec Vert	vol. 20, no. 1 Janvier/février 1998
Gazette officielle du Québec	no. 3 21 janvier 1998
Intersection	no. 2 1997



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

La maîtrise de l'énergie	vol. 12, no. 4 décembre 1997
Info forêt	no. 54 Janvier 1998
Urba	vol. 19, no. 1 Janvier-février 1998
Partenaires du sommet sur la forêt privée	no. 4 Janvier 1998
Gazette officielle du Québec	no. 4 28 janvier 1998
Gazette officielle du Québec	no. 6 4 février 1998
Quorum	vol. 23, no. 1 Février 1998
Gazette officielle du Québec	index janvier – décembre 1997
Le Québec rural	vol. 7, no. 1 Février 1998
Québec vert	vol. 20, no. 2 Février 1998
Gazette officielle du Québec	no. 5 4 février 1998
Gazette officielle du Québec	no. 7 11 février 1998

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

98-03-028

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 98-02 du chèque #7229 au chèque #7282 pour un montant total de 102 744,27 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 1997

Monsieur Gérald Blais, de la firme G. Blais et Associés, dépose et présente les états financiers de la M.R.C. pour l'année 1997.

Pour faire suite aux échanges, la résolution suivante est déposée :

98-03-029

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-03-029
(suite)

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tels que déposés par monsieur Gérald Blais sr., comptable agréé de la firme G. Blais et Associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 1998 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

98-03-030

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 1998 du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 1998 DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE**

98-03-031

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 1998 du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.1 Comité consultatif agricole : consultation sur le contenu du projet de Schéma d'Aménagement

98-03-032

ATTENDU QUE la M.R.C. a entrepris le processus de révision de son Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la M.R.C. est constituée en majorité de territoire protégé à des fins agricoles;

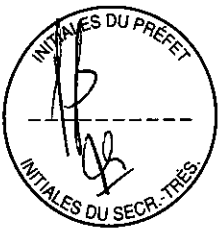
ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a manifesté son intérêt à participer au processus de révision du Schéma d'Aménagement, sans pour autant retarder ou compromettre le travail déjà accompli à ce jour

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Comité consultatif agricole soit consulté sur le contenu du premier projet de Schéma d'Aménagement révisé (PSAR 1), avant que celui-ci soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire :

Règlement numéro 845-75 modifiant le règlement de zonage

98-03-033

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-75 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-75, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-75, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 98-02-004, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-75, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-004, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-75 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-75, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 845-77 modifiant le règlement de zonage

98-03-034

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-77 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-77, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-77, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-77 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

98-03-034
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-77, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand :

Règlement numéro U-120-56 modifiant le règlement de zonage

98-03-035

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-56 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-56, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-56, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-56 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-56, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro U-120-57 modifiant le règlement de zonage

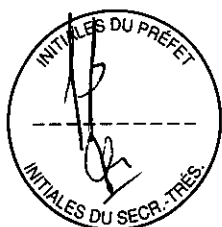
98-03-036

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-57 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-57, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-57, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 98-02-005, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

98-03-036
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-57, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-007, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-57 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-57, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

Règlement numéro Z.15-1A-61 modifiant le règlement de zonage

98-03-037

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-61 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-61, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-61, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-008, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-61 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-61, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 1645 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

98-03-038

ATTENDU QUE le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro 1645 modifiant son règlement sur les P.I.I.A.;



No de résolution
ou annotation

98-03-038
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 1645, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1645, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1645 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1645, modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro Z.15-1A-60-1 modifiant le règlement de zonage

98-03-039

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-60-1 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-60-1, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-60-1, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-010, recommande au Conseil de l'approuver;

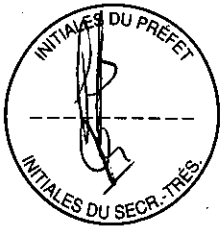
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-60-1 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-60-1, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

9.4 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-81A modifiant le règlement de zonage

98-03-040

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-81A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-81A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-81A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 98-02-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-81A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-81A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-81A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-030A modifiant le règlement de lotissement *B*

98-03-041

B ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-030A modifiant son règlement de lotissement; *B*

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-030A, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de St-Charles-sur-Richelieu *B* doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-030A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 98-02-007, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-030A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 98-02-012, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

98-03-041
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-030A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-030A, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de St-Charles-sur-Rich., soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1997 DU COMITÉ
CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

98-03-042

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du rapport annuel 1997 du Comité consultatif régional d'aménagement.

De demander au président du Comité, monsieur Christian Cléroux, de venir faire la présentation du rapport à la prochaine séance, soit en avril 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1 Dépôt du rapport annuel 1997 du Comité consultatif agricole

98-03-043

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur René Charrette

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du rapport annuel 1997 du Comité consultatif agricole.

D'ajouter "motivées" au mot absences, à la dernière page du rapport annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Nomination au sein du Comité consultatif agricole

98-03-044

ATTENDU QUE quatre (4) membres du Conseil de la M.R.C. doivent siéger au sein du Comité consultatif agricole de la M.R.C.;

ATTENDU QUE monsieur Bernard Gagnon, représentant de la M.R.C., est dans l'impossibilité de poursuivre son mandat;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau représentant du Conseil de la M.R.C. au sein du Comité consultatif agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau



No de résolution
ou annotation

98-03-044
(suite)

98-03-045

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE monsieur Gilles Beudet soit et est nommé à titre de représentant de la M.R.C., au sein du Comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 11. MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU :
DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour à la demande de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

**POINT 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-98 : RÈGLEMENT
FIXANT LA DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES À
DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté doit procéder à chaque année, s'il y a lieu, à la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes, tels que soumis par les municipalités du Code municipal et les commissions scolaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1026 du Code municipal, le jour de la vente est fixé au second jeudi du mois de mars;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement approuvé par le ministre des Affaires municipales, changer la date prévue au Code municipal pour la vente des immeubles;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un tel changement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur André Choinière, à la séance ordinaire du 5 février 1998

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Isidore Desrosiers

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 26-98, intitulé : "Date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes", soit et est adopté, ainsi qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1 :

La date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes, des municipalités relevant du Code municipal, est fixée au second jeudi du mois de juillet.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 13. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES :
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX M.R.C.**

98-03-046

ATTENDU QUE depuis 1997, le ministère des Affaires municipales met à la disposition des M.R.C., un programme d'aide financière pour soutenir le développement économique et la création d'emplois;

ATTENDU QUE, pour bénéficier dudit programme en 1998, la M.R.C. doit soumettre au Ministère un plan de travail exposant les actions qu'elle entend entreprendre pour supporter le développement économique et la création d'emplois sur son territoire;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit également présenter un bilan de ses activités, eu égard au même programme, pour l'année 1997;

ATTENDU QUE le Conseil a étudié le plan de travail pour l'année 1998, de même que le bilan des activités pour 1997 et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Programme d'aide financière aux M.R.C. pour soutenir le développement économique et la création d'emplois. Bilan des activités 1997 et plan de travail 1998".

DE demander au ministère des Affaires municipales de bénéficier de l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre du plan de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. PLAN RÉGIONAL DE MESURES D'URGENCE

98-03-047

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y aurait avantage à élaborer un plan régional de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE l'élaboration de ce plan pourrait aboutir à la conclusion d'une entente régionale sur les mesures d'urgence;

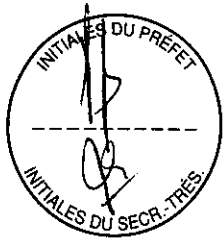
ATTENDU QUE pour ce faire, un Comité provisoire des mesures d'urgence régionales doit être formé;

ATTENDU QUE, pour que l'exercice soit valable, il est nécessaire que chaque municipalité indique clairement sa volonté de participer

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU DE demander à chaque municipalité de la M.R.C. d'adopter une résolution indiquant son intention de participer à l'élaboration d'un plan régional de mesures d'urgence.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

98-03-047
(suite)

QUE par la même résolution, la municipalité nomme un représentant au sein du Comité provisoire des mesures d'urgence régionales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. DEMANDE D'APPUI : M.R.C. ANTOINE-LABELLE

98-03-048

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 4983-01-98, la M.R.C. d'Antoine-Labelle demande à l'U.M.R.C.Q. d'entreprendre à nouveau des démarches concrètes devant mener éventuellement à la fusion de l'U.M.R.C.Q. avec l'U.M.Q.;

ATTENDU QUE copie de ladite résolution a été acheminée à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour appui;

ATTENDU QUE d'importantes discussions doivent bientôt être amorcées entre le monde municipal et le gouvernement, concernant le réaménagement des responsabilités et la fiscalité locale;

ATTENDU QUE, de ce fait, la solidarité municipale est essentielle

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU D'informer la M.R.C. d'Antoine-Labelle que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sans s'objecter au principe de fusion entre l'U.M.R.C.Q. et l'U.M.Q., préconise plutôt des prises de position convergentes, en particulier dans les dossiers stratégiques avec le gouvernement.

DE demander à l'U.M.R.C.Q. et à l'U.M.Q., de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin que les deux (2) unions travaillent en partenariat dans les dossiers stratégiques entre le monde municipal et le gouvernement.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, messieurs Gilles Plante, Gilles Beudet, Jean-Claude Beudoin, Robert Beudry, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, René Charrette, Guy Dubé, Bernard Gagnon, Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution, tandis que monsieur Isidore Desrosiers a voté contre la résolution

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

Il a été convenu que dorénavant ce point sera inscrit à l'ordre du jour juste avant la clôture de la séance, afin de permettre à l'assistance d'intervenir sur tous les points de discussion.

Cependant, ce point pourrait aussi être ajouté plus tôt, à la discrétion du Préfet.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 17. DIVERS

17.1 Formation d'un Comité technique M.R.C. – Hydro-Québec

98-03-049

ATTENDU QU'Hydro-Québec projette l'implantation d'une nouvelle ligne à 735 Kv dans le tronçon St-Césaire/Hertel qui traversera la partie sud du territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QU'Hydro-Québec veut s'assurer que le tracé retenu pour l'implantation de cette nouvelle ligne soit conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE pour ce faire, Hydro-Québec propose la création d'un Comité technique, composé d'un représentant de la M.R.C. et d'un représentant de chacune des municipalités concernées, en l'occurrence, les villes de Carignan et de Chambly

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. forme un comité technique M.R.C.– Hydro-Québec (tronçon St-Césaire/Hertel).

QUE le Comité soit composé de messieurs Jacques Renaud de la ville de Carignan, Christian Cléroux de la ville de Chambly et Bernard Roy de la M.R.C..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Couverture supplémentaire d'assurance

98-03-050

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, par sa résolution numéro 98-02-013, a retenu les services de la firme Chapdelaine Assurances inc., pour ses assurances générales, pour une prime totale de 4 281,00 \$

ATTENDU QUE ladite prime inclus, entre autres couvertures, celle relative au débordement des eaux de surface, pour une somme de 5 millions de dollars;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que ladite couverture devrait être portée à 10 millions de dollars;

ATTENDU QUE la firme a établi la prime supplémentaire à 2 070,00 \$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de la firme Chapdelaine Assurances inc., d'une prime supplémentaire de 2 070,00 \$, taxes en sus, afin de couvrir le débordement des eaux de surface pour un montant additionnel de 5 millions de dollars portant la couverture totale à 10 millions de dollars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

98-03-051

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 05.

Claude Giroux
secrétaire-trésorier adjoint

Pierre Bourbonnais
préfet